



# Commune de STUCKANGE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE METZERVISSE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

## ARRETÉ TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**ARRETE N°54AR2025**

Le Maire,

- Vu** les articles L 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu** l'article R610-5 du code Pénal ;

**CONSIDERANT** la demande d'occupation du domaine public formulée le 03 juillet 2025 par Monsieur Sofiane BOUFERMEL, domicilié 6 rue des Mélèzes à Stuckange, pour empiéter sur le domaine public de la commune devant le 6 rue des Mélèzes, dans le cadre de l'installation de sa piscine ;

- Vu** l'intérêt général ;

## ARRETE

**Article 1.** La société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle), pour M. Sofiane BOUFERMEL, est autorisée à occuper le domaine public de la commune devant le 6 rue des Mélèzes, en empiétant sur la chaussée avec une bétonnière, le lundi 06 juillet 2025 de 14h00 à 17h00, afin de permettre le bon déroulement des travaux pour l'installation de sa piscine.

L'emprise sur le domaine public sera d'environ 2 mètres sur 2,50 mètres.

**Article 2.** Pendant la durée des travaux, la société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle) est tenue de mettre en place la signalisation de sécurité adéquate, à ne pas gêner, à rendre le domaine public en état de propreté.

**Article 3.** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4.** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Commandante de gendarmerie.

Fait à Stuckange, le 04 juillet 2025.  
Le Maire,  
Olivier SEGURA.

Publié le : 04/07/2025